

REGLEMENT DE LA FOULEE DE DRUMETTAZ CLARAFOND 2026

La 41^{ème} Edition aura lieu le dimanche 4 octobre 2026.

Les départs et arrivées ont lieu sur la place de la salle polyvalente, route du chef lieu.

3 courses chronométrées sont au programme :

Trail de la Parchale 18 kms 620m + départ 8h30, à partir de junior.

2 points d'eau et un ravitaillement solide sur le parcours.

Ronde des Fours 10 kms 225m + départ à 9h, à partir de cadet.

1 point d'eau et un ravitaillement solide sur le parcours.

3 kms 50m + départ 10h30 réservé aux benjamins et minimes. (cicuits hors voies publiques).

A l'inscription, les concurrents doivent joindre une photocopie de la licence FFA, ou une déclaration PPS, datant de moins De 1 an le jour de l'épreuve. Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.

Inscriptions **Attention pas d'inscription le jour de la course.**

Les inscriptions peuvent se faire : ➤ Par internet sur le site <https://www.in.njuko.com>

☐ Aux permanences, à la salle polyvalente vendredi 2/10 de 17h à 19h et le samedi 3/10, de 9h à 12h et de 14h à 18h, en fonction des places restantes et disponibles

Retraits des dossards le samedi après midi 3/10 de 14h à 18h et le dimanche matin 4/10 de 7h30 jusqu'à 30 minutes avant chaque départ.

Assurance. Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile souscrite auprès de Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Sécurité présence d'une équipe de la croix rouge et d'un médecin

En cas de conditions météorologiques dangereuses, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou modifier les épreuves.

Abandon En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir une personne de l'organisation de la course et lui rendre son dossard.

Conditions générales Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Droit a l'image ; du fait de son inscription à une des épreuves, le concurrent donne a l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci

Loi informatique et liberté Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.